

Ponctuer ou ne pas ponctuer ?

En matière de ponctuation, les nombreuses publications francophones de haïkus font apparaître des pratiques d'une grande diversité. Certains auteurs ne ponctuent pas du tout leur haïku, ni n'utilisent la majuscule au début du premier vers. D'autres optent pour une ponctuation minimale. D'autres enfin ponctuent leur haïku comme tout autre écrit, utilisant la gamme complète des signes typographiques.

Voici un exemple de trois versions du même haïku, ponctué ou non :

Vignes rouges
au pied de la Ste Victoire ;
le sang de Cézanne.

vignes rouges -
au pied de la Ste Victoire
le sang de Cézanne...

vignes rouges
au pied de la Ste Victoire
le sang de Cézanne

M. Gonfalone

La question n'est pas : Laquelle de ces trois versions est la meilleure ? Mais : Qu'apporte au haïku l'absence de ponctuation matérialisée ? Je préciserai plus tard la distinction entre ponctuation matérialisée et ponctuation perceptible dans l'écriture elle-même.

L'absence de ponctuation manifeste est un facteur de liberté. D'une part, elle autorise le lecteur à se ménager des pauses là où bon lui semble. D'autre part, quoique source d'ambiguïté dans l'interprétation du poème, elle stimule l'imagination – suscitant diverses hypothèses de lecture. Ceci est particulièrement frappant dans les haïkus présentant un vers pivot. Comme par exemple dans la troisième version du haïku cité plus haut. Avec une ponctuation marquée, le lecteur est orienté vers un sens ; il peut même éprouver le sentiment qu'une lecture lui est imposée.

L'auteur est libre de ponctuer ou pas, certes, mais il peut aussi créer des espaces, des « blancs », qui ne sont pas pour autant du vide. Les blancs aussi font sens, tout comme le silence.

Un point c'est clos.

Combien me gêne le point final dans un haïku. Le point ferme, c'est une clôture. Figé, l'instant du haïku ! Or, le poème devrait, à mon sens, laisser en suspens l'évocation et l'impression, qui continueraient à faire leur chemin dans l'imagination du lecteur, comme l'écho répercutant le son amplifié.

« Pourquoi fermer ce qui ne demande qu'à être ouvert...Pourquoi alourdir ce qui doit demeurer en suspens ? » (Maurice Coyaud : *Fourmis sans ombre*, 1978).

Ah ! La belle langue française !

Nous sommes tous peu ou prou victimes de la façon dont la langue nous a été enseignée à l'école et du rapport que nous avons avec le langage. Nos références en matière de ponctuation nous viennent des normes du « beau style », généralement romanesque et presque exclusivement dix-neuviémiste. Des poètes contemporains nous ont heureusement rappelé qu'un poème n'est pas, d'un point de vue formel, un écrit discursif, explicatif, ou argumentatif, conformément à la classification convenue pour la prose du récit, laquelle résulte du dualisme établi entre prose et poésie, niant que la prose a aussi sa poétique se constituant « rythme-oralité ». Alors, dispensons-nous des virgules, points-virgules, points de suspension ou d'interrogation ! Cessons de croire que nous rythmons par ces pauses trop appuyées et convenues qui, finalement, canalisent et même musellent le véritable rythme de notre voix.

Il est courant de croire que la ponctuation donne à elle seule, au poème, son rythme.

Haïku ou non, le poème a sa propre ponctuation et il semble y avoir « autant de modes de ponctuation que de rythmiques subjectives » (Henri Meschonnic : *La rime et la vie*, p.268).

Le rythme ne serait donc l'effet ni d'une métrique (5-7-5- ou autre), ni celui de l'usage des signes de ponctuation censés créer la « cadence ».

« Le rythme est, dans le langage, l'inscription de l'homme réellement en train de parler » (Henri Meschonnic : *La rime et la vie*, p.22).

Il s'agit bien là d'oralité, dans l'écriture, qui n'est pas un mime du parlé.

Voici ce qu'écrivait Tristan Tzara concernant la ponctuation dans son *Commentaire sur les épreuves d'Alcools*, au sujet de la ponctuation du poème de Guillaume Apollinaire, « Le pont Mirabeau » :

« A partir de *Zone*, tous les poèmes contenus dans le recueil *comportent* leur ponctuation que, avec beaucoup de soin sur les épreuves (...) Apollinaire a enlevée. Tout particulièrement à la lecture du *Pont Mirabeau* (...) le ton récitatif du poème semble altéré, tant sa physionomie nous a habitués à le concevoir sans ponctuation. C'est là sans doute une preuve que la poésie nouvelle, basée sur un débit plus proche de la modulation orale que de la déclamation, doit se passer de la ponctuation signifiée (c'est moi qui souligne).

*Sous le Pont Mirabeau coule la Seine
et nos amours faut-il qu'il m'en souvienn
la joie venait toujours après la peine*

*vienn la nuit sonne l'heure
les jours s'en vont je demeure*

Qu'est-ce alors que la ponctuation moderne ? Est-elle fixée par des lois ? Peut-on dire qu'un haïku est bien ou mal ponctué ? Non, elle n'est pas fixée. Rien n'est fixé dans ce domaine, fort heureusement.

« Rien n'est jamais fixé dans le langage. » (Henri Meschonnic : *Le parti du rythme* in *La rime et la vie*, Paris, 1989).

Ce qui me conduit à une dernière remarque : l'établissement des codes de la ponctuation datent du 17^{ème} siècle ; or, la poésie existait *bien* avant et elle était avant tout « orale ». Ce qui m'amène à penser que le haïku ne gagne rien à être ponctué. Il en perdrait même de son oralité et, le poème, sa « subjectivation ». Le sujet n'étant ni celui de la grammaire, ni le sujet psychologique, c'est le poème qui est « forme-sujet ».

Martine Gonfalone-Modigliani, février 2011.